

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE DE SERVICES

ACHAT D'UNE PRE QUALIFICATION INDUSTRIELLE OUTILLAGE-MAINTENANCE

Table des matières

Préambule	3
Contexte et enjeux	3
1. L'action de pré qualification	3
2. Publics éligibles.....	5
3. Evaluation pré formative.....	6
4. Entrée en formation.....	6
5. Modalités d'évaluation des stagiaires.....	6
6. Validation de la formation.....	6
7. Rémunération des stagiaires.....	6
8. Mobilité	7
9. Critères de sélection du prestataire	7

Préambule

Dans le cadre du programme du Plan Investissement Avenir « Emploi et qualification en Romorantin et Sologne Val de Cher », la Maison de l'Emploi de l'Arrondissement de Romorantin-Lanthenay, en tant qu'opérateur, lance une consultation pour la mise en place d'une **pré qualification industrielle outillage-maintenance**.

Contexte et enjeux

Depuis 10 ans, le territoire de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay connaît une forte désindustrialisation aboutissant à la perte de plus de 3000 emplois. De plus, son taux de chômage est de 10.4%, tandis que la moyenne départementale s'établit à 9.1% et celle de la Région Centre à 9.7%.

La Maison de l'Emploi de l'Arrondissement de Romorantin-Lanthenay a constaté sur son territoire de forts potentiels de développement et donc de besoins de main d'œuvre qualifiée, spécialement dans le secteur de l'aéronautique, défense. Cependant, et malgré le nombre de demandeurs d'emplois, les entreprises rencontrent des difficultés à recruter du personnel opérationnel et qualifié.

En effet, plusieurs GPEC ont été faites sur le territoire. Ces études ont permis d'objectiver un départ massif de personnels qualifiés sur des métiers déjà en tension sur les dix prochaines années. Ceci est particulièrement vrai dans l'outillage et dans la maintenance, métiers objets de cette consultation.

L'enjeu est donc **majeur** : créer un vivier de compétences qualifié afin de permettre aux entreprises de répondre à la demande de nouveaux marchés.

1. L'action de pré qualification

Il est nécessaire de construire un parcours de formation structuré, un niveau pré qualifiant : **La pré qualification industrielle outillage-maintenance**.

Le but est de :

- détecter des aptitudes et intérêts pour le monde industriel afin d'accompagner les demandeurs d'emplois dans leurs évolutions professionnelles vers les métiers de l'industrie.
- permettre d'acquérir les compétences minimales pour exercer un métier industriel.
- mettre en œuvre une pré-qualification souple, évolutive et adaptable selon les attentes des entreprises.

Pour ce faire, la pré qualification industrielle doit comporter un premier tronc commun d'ensemble de capacités et compétences nécessaires à la tenue d'un poste de travail en milieu industriel, transférables dans l'ensemble des métiers industriels et une seconde partie avec un module technique outillage-maintenance.

1.1 Durée

La pré qualification industrielle durera 133 heures dont :

- 63 heures sur le module théorique.
- 70 heures sur les modules outillage et maintenance.

1.2 Lieu

L'action de formation doit se dérouler à Romorantin-Lanthenay .

1.3 Date de formation

L'action de formation aura lieu du **19 juin 2017 au 13 juillet 2017**.

1.4 Contenu attendu

1.4.1 Socle de connaissances industrielles générales et transversales (module théorique)

Le tronc commun de connaissances industrielles générales et transversales doit comporter nécessairement un apprentissage :

- des métiers de l'industrie
- de l'industrie et le rôle de l'opérateur
- de la qualité dans l'industrie
- de la sécurité et l'environnement dans l'industrie
- de l'amélioration continue
- des connaissances de base en mathématiques, géométrie, trigonométrie, français et informatique
- de la découverte des matériaux et de la lecture de plan
- des connaissances de base en métrologie
- de la communication professionnelle et du savoir être

Le candidat doit être capable :

- d'appliquer les règles HSE
- de repérer les moyens pour réaliser l'activité
- de préparer son poste de travail
- d'effectuer le contrôle du résultat de son activité
- de repérer une situation anormale
- de réaliser des opérations selon un mode opératoire
- de nettoyer et ranger son poste de travail

1.4.2 Module technique outillage

Cette base est accessible aux candidats ayant validé le premier tronc commun connaissances industrielles générales et transversales.

Elle a pour vocation de :

- faire découvrir les différents métiers de l'outilleur
- faire découvrir les différents procédés de l'ajustage
- sensibiliser les stagiaires au mode opératoire du démontage et montage
- découvrir le tournage et l'ajustage grâce à la réalisation d'un outil simple
- confirmer l'envie de poursuivre dans ce domaine

1.4.3 Module technique maintenance

Cette base est accessible aux candidats ayant validé le premier tronc commun connaissances industrielles générales et transversales.

Elle a pour vocation de :

- faire découvrir les différents métiers de la maintenance
- faire découvrir les 3 types de maintenance
- sensibiliser les stagiaires au mode opératoire du démontage et montage
- réaliser une maintenance préventive
- confirmer l'envie de poursuivre dans ce domaine

1.5 Places

Le nombre de places requises est de 12.

2. Publics éligibles

L'élaboration de cette pré qualification industrielle vise à faire entrer très largement les différents publics vers les carrières de l'industrie et plus particulièrement de la plasturgie.

Tous les candidats devront être inscrits comme demandeurs d'emplois au moment de l'entrée en pré qualification.

3. Evaluation pré formative

Le public intéressé par l'entrée en pré qualification participera à une évaluation composée de différentes étapes :

- Définition du projet
- Test d'aptitudes
- Entretien de motivation

4. Entrée en formation

Les organismes de formation doivent privilégier le recrutement de public diversifiés, sans discrimination d'aucune sorte et favorisant l'égalité des chances : jeunes/adultes, femmes/hommes, allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active), demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés (DETH).

5. Modalités d'évaluation des stagiaires

Une évaluation individuelle des stagiaires sera réalisée à l'issue du premier tronc commun « connaissances industrielles générales et transversales » et des modules techniques.

Si l'un des stagiaires se retrouve en difficulté sur le module théorique, la pré qualification ne se poursuivra pas.

6. Validation de la formation

La formation sera validée par la délivrance d'une attestation/certification de réussite de formation.

Une attestation de formation sera remise et devra comporter au moins :

- La nature et la durée de l'action qui seront exprimées de manière précise,
- L'indication des résultats
- Les compétences acquises

7. Rémunération des stagiaires

Dans le cadre du PIA, il ne sera apporté aucune indemnisation en termes de rémunération. Les stagiaires bénéficieront de leur statut de droit commun.

8. Mobilité

Une aide à la mobilité est systématisée au regard des critères suivants :

- De 20 à 40 km aller-retour : 6 € par jour
- De 41 à 60 km aller-retour : 10 € par jour
- De 61 à 80 km aller-retour : 14 € par jour
- De 81 à 100 km aller-retour : 18 € par jour

L'aide sera versée à la fin de la formation et pour toute la durée de la formation pré-qualifiante, sous condition de présence journalière. L'aide sera versée individuellement avec justificatifs de domicile transmis par l'organisme de formation contre récépissé signé par le bénéficiaire, au regard des critères sus-définis.

9. Critères de sélection du prestataire

9.1 Critères

L'organisme prestataire de formation sera sélectionné par le Président de la Maison de l'Emploi de l'Arrondissement de Romorantin-Lanthenay sur proposition du Président du GEAR sur les critères suivants liés au respect du présent cahier des charges :

- Expérience et références sur les modules de formation concernés
- Localisation géographique de la formation (moyens logistiques et matériels mis à disposition)
- Réactivité et adaptation selon les besoins individuels
- Contenu et adéquation du programme aux objectifs fixés

9.2 Modalités financières

L'organisme de formation propose un prix horaire (HT et TTC) par stagiaire.

Le paiement sera effectué en fonction du nombre d'heures de formation effectuées.

Le prix est ferme et non révisable sur la durée totale du marché.

L'organisme de formation s'engage à ne pas demander de participation financière aux participants.

Les propositions devront parvenir au plus tard le 24 mai avant 12h00, par mail à la Maison de l'Emploi de l'Arrondissement de Romorantin-Lanthenay à contact@maisonemploiromorantin.fr.